

DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 10/01/2020

Reçu en préfecture le 10/01/2020

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 063-216303065-20200109-2020_2AVENANT-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL (2020-2)

OBJET : Autorisation de signature de l'avenant N°1 à la convention sur les modalités d'organisation pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du domaine public

L'an deux mille vingt, le neuf janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE-NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Hélène FEDERSPIEL, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Date de convocation : 2 janvier 2020

Présents : MM. MMES : Hélène FEDERSPIEL, Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Alain AZARD, Sylvie ARDOUREL, Pierre DUPÊCHER, Patrick JULLIEN, Pascal MAUGUE, Yves MERLE, Jean-Jacques GALLART, Angéline CUESTA, Marielle GREGORIS-GOUTTARD, Gisèle TESTARD.

Absent : Christophe GOURDY

Secrétaire de séance : Sylvie ARDOUREL

Madame le Maire expose :

Vu l'ordonnance n° 2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme, ratifiée par l'article 6 de la loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement.

Vu le décret n°2007-18 du 5 janvier 2007,

Vu le décret n° 2014-253 du 27 février 2014 relatif à certaines corrections à apporter au régime des autorisations d'urbanisme

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR)

Vu les statuts du PETR du Grand Clermont l'habilitant à se doter, avec les EPCI qui le composent, de services unifiés conformément aux articles L 5111-1 et 5111-1-1 du CGCT

Vu la convention relative aux modalités d'organisation pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol signée le 30 décembre 2014 entre le PETR du Grand Clermont et la commune de LA ROCHE-NOIRE, arrivant à échéance le 30 juin 2020.

Madame le Maire donne lecture de l'avenant N° 1 à la convention fixant les modalités d'organisation pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol, joint à la présente délibération. Cet avenant prolonge la convention jusqu'au 31 décembre 2025.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuvent l'avenant n°1 à la convention sur les modalités d'organisation pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols, joint à la présente délibération ;
- chargent Madame le Maire d'accomplir les formalités nécessaires.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus

Affiché le 10 janvier 2020

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche Noire, le 10 janvier 2020

Le Maire, Hélène FEDERSPIEL

